

## LOUIS CHARRIER À LA TRIBUNE DE L'ASSEMBLÉE

A propos de la réforme de la justice, Louis Charrier de la Roche intervient à la tribune le 23 juillet 1790 et s'interroge : *y aura-t-il des juges d'appel autres que ceux des tribunaux de district ?* Il s'inquiète que l'économie recherchée ne soit synonyme de parcimonie jugeant qu'*il n'y a rien de trop dans les dépenses qu'exige le bien de l'État quand elles sont mesurées sur le besoin.*

Toujours très assidu aux séances de l'assemblée, le 6 octobre 1790, il prend position pour le paiement en nature de l'impôt territorial et il s'émeut de l'injustice de l'impôt entre le riche et le pauvre. Selon lui, et on reconnaît bien là le propriétaire foncier, *il est plus facile d'échapper à l'œil rigoureux de l'observation quand on a des propriétés étendues et de nature différentes que quand on n'a qu'une terre, une vigne ou un pré.* Il prétend que l'impôt en nature est plus juste car indexé sur la récolte alors que *l'impôt en argent nécessiterait du temps pour le mettre en place quand les circonstances pressent et de l'argent quand le Trésor est exsangue.*

A la suite de l'insurrection populaire des 10 et 11 juin dans le comtat d'Avignon, des débats ont lieu à l'assemblée les 16, 17 et 18 novembre 1790 pour déterminer le rattachement du comtat d'Avignon à la France. Dans une longue allocution, Louis prend la parole après l'interminable plaidoyer inverse de Robespierre pour souligner dans sa conclusion qu'*il n'est ni de la dignité, ni de la justice, ni de la sagesse, ni de la politique de la Nation de s'incorporer le peuple avignonnais sans le concours du prince qui le gouverne*<sup>1</sup>. Affaire qui, selon lui, aurait due être traitée de concert entre le roi et le pape. Plus grave, il craint *d'indisposer des puissances rivales et jalouses de notre prospérité en nous appropriant un pays qu'elles ne verront pas d'un bon œil changer de domination.* Nous lui devons cette autre intervention pétrie de bon sens : *un grand peuple qui travaille à sa Constitution et s'occupe du rétablissement de ses finances a besoin des douceurs de la paix pour le faire avec succès.* Les débats à ce sujet ne reprendront qu'en avril 1791 pour s'égrener tout au long du mois de mai sans apporter d'éléments nouveaux. An final, le 14 septembre, après une ultime discussion, l'assemblée décrète le rattachement du comtat et d'Avignon en ces termes : *L'Assemblée nationale déclare qu'en vertu des droits de la France sur les États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin, et que, conformément aux vœux librement et solennellement émis par la majorité des communes et des citoyens de ces deux pays pour être*

1 En l'occurrence, le pape.

*incorporés à la France, lesdits deux états réunis font dès maintenant partis intégrante de l'empire français.*

Suite à la discussion du projet de décret sur le tabac, lors de la séance du 12 février 1791, le député de Lyon se prononce pour le maintien de la ferme du tabac. Appelé à se prononcer sur la prestation de serment des ecclésiastiques fonctionnaires lors de la séance du 17 mars 1791, il est applaudi lorsqu'il appuie la motion qui propose d'admettre tous les fonctionnaires publics à la prestation du serment. Si tel est le cas, plaide-t-il, *nous verrons un grand nombre d'ecclésiastiques fonctionnaires publics se soumettre avec empressement à la loi.*

Le 30 mars, il demande à ce que les députés de la Martinique soient enfin *admis et entendus à la barre de l'assemblée dans la plus prochaine séance étant convenu qu'ils sont à Paris depuis plus de six mois.* Il intervient sur le sujet des droits d'entrée dans les villes qui sont jugés par ailleurs injustes, improductifs, immoraux et désastreux dans leurs conséquences. On préconise de les mettre à bas comme autant d'iniquités fiscales enfantées par une administration corrompue et des financiers avides.